



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2022

Nombre de membres en

Séance du 2 juin 2022

exercice: 15

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25/05/2022, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

Présents : 10

Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Sandrine BRAY, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

Votants: 14

Représentés: Jean-Christophe DEPOISIER par Jean-Luc ANTRAYGUE, Dominique AURIERES par Didier COUDERC, Sabine GERBAL par Régine PAILHAS, Patrice DURAND par Raymond CHAPTAL.

Excusés: Delphine PAULUS

Absents:

Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Avant l'examen des points de l'ordre du jour, le conseil municipal a observé une minute de silence en mémoire de M. Alain LAFONT, maire de Villefort, décédé le 25 mai 2022.

Ordre du jour

Le Maire propose l'ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour prévu initialement, à savoir :

- *Subvention exceptionnelle à une association*
- *Publicité des actes de la commune*
- *Modification du plan de financement des menuiseries des HLL*

L'ajout de ces 3 points est approuvé à l'unanimité.

- 1) Contrats territoriaux 2022-2025
- 2) Marché de fournitures de vêtements de travail et équipements de protection individuelle
- 3) Subventions aux associations 2022
- 4) *Subvention exceptionnelle à une association*
- 5) Tarifs - Avenant pour la saison touristique 2022
- 6) Tarifs communaux 2022-2023
- 7) Décision modificative - Multiple rural
- 8) Locations communales
- 9) *Publicité des actes des communes (délibération à prendre avant 1^{er} juillet)*
- 10) *Modification plan financement menuiseries HLL*

Questions diverses

Elections législatives 12 et 19 juin 2022

Début de la saison touristique

- 1) Contrats territoriaux 2022-2025

Le Maire rappelle les délibérations du conseil du 10 février 2022 relatives à l'intégration de 2 projets dans les contrats territoriaux.

Il indique que le Conseil Départemental a statué le 30 mai dernier et que l'extension du village de gîtes de notre camping fait partie des projets retenus dans la Communauté de Communes « Cœur de Lozère », au titre de l'Enveloppe Territoriale.

Le taux de subvention prévisionnel du Département est de 10 % (soit 46 700,00 €).

Une participation de 40 % sur des travaux de voirie (soit 36 729 €) est également validée.

S'agissant d'un « contrat », il en découle certaines obligations parmi lesquelles la participation au réseau « Lozère Nouvelle Vie ».

Le projet de contrat territorial est approuvé à l'UNANIMITE,

Tout comme la désignation de Monsieur Jean-Luc Antraygue comme « Référent Accueil » de la collectivité.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

2) Marché de fournitures de vêtements de travail et équipements de protection individuelle

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des services de la Mairie de Mende et de la Communauté de Communes, plus particulièrement de ses services techniques, une réflexion a été menée afin d'uniformiser les vêtements de travail et Equipements de protection individuelle (EPI) proposés aux agents des deux collectivités précitées. Cette réflexion a été étendue à l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes.

Dans la poursuite d'un double impératif de simplification de gestion (identité de fournisseur) et de recherche d'économies, et aux fins d'une mise en concurrence optimale notamment au moyen d'un recensement groupé des besoins en vêtements de travail et EPI, le groupement de commandes s'avère la procédure la plus adaptée.

Le Maire propose au conseil municipal

- **d'APPROUVER** le principe de création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle (EPI), constitué par la Mairie de Mende, la Mairie de Badaroux, la Mairie de Balsièges, la Mairie de Barjac, la Communauté de Communes Cœur de Lozère, le CIAS Cœur de Lozère et notre collectivité.

- **de DESIGNER** M. Dominique RICHARD représentant titulaire et M. Raymond CHAPTAL représentant suppléant amenés à siéger à la commission d'appel d'offre du groupement, le maire de plein droit

- **de L'AUTORISER** à signer la convention constitutive de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Ces trois propositions sont adoptées à l'UNANIMITE

3) Subventions aux associations 2022

M. le Maire présente au Conseil municipal, la liste des demandes de subvention adressées à la mairie pour l'année 2022.

Il rappelle que toutes les demandes de subvention pour être étudiées, doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie soit par courrier, soit par mail avec les éléments indiquant les projets de l'association ainsi que le budget prévu.

11 associations ont déposé une demande motivée. La demande émanant de la FNACA a particulièrement retenu l'attention du conseil par son objet et sa motivation.

En conséquence, le montant initialement proposé a été porté à 200 euros.

Associations	Montant validé
Société de chasse de Brenoux/Saint Bauzile	400
Rucher école	250
Foyer rural de Langlade	350
Foyer rural de Rouffiac	400
APE Brenoux / St Bauzile	500
LIRIDONA	150
Amicale des pompiers de Mende	350
Rendez-vous dans l'Valdo	150
FNACA de Mende	200
CIAS - Tournoi des Familles	100
Cie L'Hiver Nu	300

Ces propositions, pour un montant total de 3 250 euros, sont adoptées à l'UNANIMITE

4) Subvention exceptionnelle au titre de 2022

M. le Maire présente au Conseil municipal, une demande de subvention exceptionnelle adressée à la mairie par l'association « TEAM O BUT VALDO » ;

Après avoir demandé à M. Chaptal (vice-président de ladite association) de quitter la salle, M. le Maire rappelle que les allocations de subventions aux clubs sportifs sont de la compétence de la Communauté des Communes, il propose néanmoins une subvention exceptionnelle de 300 euros afin de récompenser les excellents résultats du « TEAM » qui a accédé en 3 ans en CNC1 (Championnat National des Clubs de 1^{ère} division) qui est le plus haut niveau du championnat de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Après discussion, le Conseil municipal décide de porter cette subvention exceptionnelle à 500 euros compte tenu de cette accession.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITE.

5) Tarifs - Avenant pour la saison touristique 2022

Ces tarifs ont déjà été votés mais de nouveaux services vont être proposés et il convient d'en fixer le prix
Monsieur le Maire propose d'ajouter les tarifs ci-dessous aux autres tarifs délibérés le 2 décembre 2021 :

Boissons vendues au camping :

Tarif unique de **1,50 €**

Lavage :

- machine à laver seule **2,50**
- machine à laver + dose lessive **3,00 €**

Les tarifs délibérés le 2 décembre 2021 restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les prix proposés ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire.

POUR **UNANIMITE**

Pour mémoire : les tarifs touristiques 2023 seront votés à la fin de la saison 2022

6) Tarifs communaux 2022-2023

Locations communales de Septembre à Juin			
	Loyer par mois 2022	Charges 2022	Eau froide - Eau chaude (€/m3) 2022
Gîte 4 places SAINT BAUZILE	310	70	3.03 € / 5.20 €
Gîte 6 places SAINT-BAUZILE	390	70	3.03 € / 5.20 €
Gîte 6 places LE FALISSON	305	120	-
HLL	350	80	3.03 €
PIGNES	99	50	3.03 €

Salles communales				
	WE 2 jours		Caution	Location vaisselle
	Habitant de la Commune	Habitant hors commune		
Rouffiac-camping	120	140	240	-
Le Falisson	120	140	240	50

Groupe scolaire - Cantine	
Repas enfant (participation commune 2,10)	3.15

Redevance d'occupation du domaine public (cafetier)	
m ²	22.50 €

CIMETIERES	
Concession	Tarif
Trentenaire simple 2m ²	75
Trentenaire double 2m ²	150
Perpétuelle simple 2m ²	200
Perpétuelle double 2m ²	400
Case columbarium (Saint Bauzile)	
4 urnes	283

Ces tarifs sont approuvés à l'UNANIMITE

7) Décision modificative - Multiple rural

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 13	Bâtiments	0.02	
28131 (040)	Bâtiments		0.02
		TOTAL :	0.02
		0.02	0.02

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'UNANIMITE

8) Locations communales

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération DE_2021_034 du 23/09/2021 au terme de laquelle le conseil municipal a accepté de mettre à disposition le local du Branize à M. Axel MICHEL, pour son activité d'ostéopathie, à raison de 2 jours par semaine, pour une durée d'une année renouvelable, et qui court depuis le 24/09/2021. Le montant de la location a été fixé à 80 € TTC mensuel (soit 10 € TTC par jour d'occupation), avec un remboursement des charges sur présentation de facture.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été saisi d'une nouvelle demande de mise à disposition de ce local, par Mme Camille CERISERE, qui souhaite y installer son activité de kinésiologie, à raison de 1 journée par mois (fréquence qui pourra être revue à la hausse dans l'avenir en fonction de son activité).

M. le Maire propose de signer une convention de mise à disposition du local du Branize avec Mme Camille CERISERE. Mais comme la délégation de pouvoirs au maire permet de signer les baux de moins de 12 ans, il propose de fixer les termes généraux pour l'attribution de nouvelles mise à disposition du local, tant que celles-ci sont complémentaires avec la ou les mise à disposition déjà en cours, et demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les nouvelles conventions de mise à disposition selon les conditions suivantes :

- pour un loyer mensuel de 80 € HT soit 10 € TTC par jour d'occupation pour une durée de 1 an.
- Les locataires s'arrangent entre eux pour les charges afférentes au local : le remboursement des charges seront toujours demandées à M. Axel MICHEL, à charge pour lui de se faire rembourser par le ou les autres locataires les frais de charges qui lui/leurs sont imputés.

Les clauses de cette convention pourront être revues par avenant.

L'autorisation de signer ces conventions est votée à l'UNANIMITE

9) Publicité des actes des communes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.
--

La commune se réserve le droit de modifier cette modalité lorsque le nouveau site internet actuellement à l'étude sera fonctionnel.

- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : « POUR » à l'UNANIMITE

10) Modification plan financement menuiseries HLL

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède quatre chalets situés au camping de Rouffiac, depuis près de 30 ans. Ces habitations permettent l'accueil des populations arrivant en Lozère puisqu'elles sont louées de septembre à juin, en dehors de l'ouverture du camping.

Afin d'améliorer le confort thermique et de réduire les coûts de chauffage dans la conjoncture actuelle, la commune souhaite remplacer les baies vitrées comprenant la porte d'entrée ainsi que les fenêtres actuelles d'origine par des menuiseries performantes.

Des devis ont été demandés aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Rappel DE_2022_52, proposition de demande de financement de 30 % au département

modification du cadre de subvention = demande exceptionnelle

Sources	HT
Département (80 %) subvention exceptionnelle	19 471.31
Quote part communale (20 %)	4 867.83
TOTAL :	24 339.14

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus,
- AUTORISE monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tout document y afférent.

Vote : « POUR » à l'UNANIMITÉ

Questions diverses

- Elections législatives

Rappel des dates de scrutin

Législatives : **12 et 19 juin 2022**

Un tableau pour la répartition des tâches et des créneaux horaires pour le 1^{er} et le second tour des élections législatives a été complété et sera transmis à tous les élus du conseil municipal.

- Locations de jardins

Le jardin sis à St Bauzile a été loué à Fabrice Léonard et Carine Guglielmi

- Marché de travaux

Deux entreprises ont soumissionné pour le marché pour l'aménagement du village de Rouffiac : Le groupement Soltraf Colas AB travaux pour 947 988,25, et SLE pour 857 749,80 (mieux disant). Le début travaux est prévu le 4 juillet.

Une réunion à l'attention des habitants concernés se tiendra le lundi 27 juin à 18h00 à la salle du camping. Des invitations sous forme de « flyers » leur seront distribuées.

- Début de la saison touristique

Le camping a ouvert le 1^{er} juin... c'est un camping-car qui a franchi la barrière en 1^{er}.

La prise de réservations s'effectue normalement.

Le travail de Perrine, stagiaire en master, sur l'organisation de l'accueil et les plannings a été particulièrement apprécié. Notre terrain a été référencé en bonne place sur « CampingCar4Night ».

Les prévisions d'occupations sont d'ores et déjà bonnes : 100 % sur le gîte 4, une semaine libre sur le gîte 6, 2 semaines en juillet au Falisson, 25 % sur les Pignes et 38 % sur les chalets.

Les permanences seront assurées par un employé communal en reconversion qui effectuera un stage au camping, à l'accueil et aux encaissements, de 9h à 12 h et de 18 h à 20 h 30. Les autres créneaux et tâches seront assurés par les employés de l'école, Magali, Laetitia, Cassandra et Victorien. La fourniture du linge de lit sera à nouveau confiée au CAT Bouloire.

Des sentiers de randonnée ont été balisés

Le coup d'envoi de la saison touristique sera donné le dimanche 3 juillet : Le Maire et l'ensemble du conseil municipal invite les habitants de la commune de Saint-Bauzile à partager un moment de convivialité autour d'un Aligot Saucisse le dimanche 3 juillet 2022 à partir de 12h00 au Camping municipal les berges du Bramont. Les convives devront venir avec leurs assiettes et leurs couverts.

Le Maire

Didier COUDERC

